

## RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1356

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE PAR EXCAVATION ET GAINAGE STRUCTURAL, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CHÉNIER AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (2 718 000,00 \$) ET UN EMPRUNT DE NEUF CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (918 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et que le projet de Règlement numéro 1356 a été déposé à cette même séance;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le conseil est autorisé à procéder sur la rue Chénier (soit le lot 1 815 293 au cadastre du Québec), à des travaux de réfection d'aqueduc (changement de conduites, de vannes, de poteaux d'incendie, branchements de service), d'égouts sanitaires (changement de conduites par excavation et gainage structural, de regards, branchements de service), d'égout pluvial (changement de conduites, de regards de puisards, de ponceaux, aménagement de rigoles et de fossés), des travaux de voirie et de pavage, des travaux d'aménagement paysager (engazonnement, réfection d'entrées de cour, de trottoirs, de bordures de béton aux rayons intérieurs, réfection de murets, de plates-bandes) et des travaux liés à des mesures de compensation, de protection et d'atténuation d'impacts pour les végétaux, des travaux divers ainsi qu'au paiement d'honoraires professionnels, notamment d'ingénierie (plans et devis), de laboratoire (étude géotechnique et environnementale et contrôle de la qualité des matériaux), d'ingénieur forestier, de surveillance, et des travaux d'arpentage et de notaire, le tout selon l'estimation pour règlement d'emprunt approuvée par madame Jennifer Nguyen, ingénieur, en date du 25 novembre 2025, l'estimation préliminaire des coûts préparée par monsieur Jean Sébastien Bouvier, ingénieur, en date du 26 novembre 2025 et selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 26 novembre 2025, lesquelles estimations sont jointes respectivement en annexes « A », « B » et « C » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (2 718 000,00 \$). Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de NEUF CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (918 000,00 \$) sur une période de vingt (20) ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant sur :

a) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'aqueduc, répartis en raison de l'étendue en front sur la rue Chénier de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de CENT TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN (113 981,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection ou touchant la rue Chénier par deux lignes de propriétés, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction du frontage de la ligne de lot où est localisé le branchement de serve auquel est ajouté la demie du frontage du rayon de courbure de l'emprise de rue.

b) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'égout sanitaire, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue <sup>Chénier\*</sup> ~~Lévis~~ de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de CENT VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DEUX (122 162,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection ou touchant la rue Chénier par deux lignes de propriétés, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction du frontage de la ligne de lot où est localisé le branchement de serve auquel est ajouté la demie du frontage du rayon de courbure de l'emprise de rue.

4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les citées et villes*, pour couvrir le solde de l'emprunt.

\* Voir procès-verbal de correction 2026-01

5. Il est loisible, à tout propriétaire des immeubles apparaissant aux articles 3 a) et 3 b) du présent règlement, de payer le montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication à la Gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 3 a) et 3 b) sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatifs à cette émission ou réémission et à la réémission subséquente, s'il y a lieu.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle cette affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil est autorisé à affecter au paiement de la dépense décrétée au présent règlement une subvention de UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS (1 800 000,00 \$) confirmée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.  
  
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute autre contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.  
  
L'affectation prévue au présent article sera applicable à la portion de l'emprunt apparaissant à l'article 4.
8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026**

(S) *Marc-André Guertin*

---

MARC-ANDRÉ GUERTIN  
MAIRE

(S) *Michel Poirier*

---

MICHEL POIRIER  
GREFFIER ADJOINT

**Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
**Réfection de la rue Chénier - Estimation pour règlement d'emprunt**

**Bordereau de prix**

2025-10-30  
 ING24-P14-A02

Articles	Description du travail	Montant total
	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</b>	
1.0	DIVERS	227 250.00 \$
2.0	EAU POTABLE	295 200.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	482 350.00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	395 100.00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	251 800.00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	149 600.00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	142 900.00 \$
9.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX	43 050.00 \$
	<b>Sous-total :</b>	<b>1 987 250.00 \$</b>
	<b>Imprévus :</b>	<b>200 000.00 \$</b>
	<b>Total :</b>	<b>2 187 250.00 \$</b>
	TPS 5% :	109 362.50 \$
	TVQ 9,975% :	218 178.19 \$
	<b>GRAND-TOTAL :</b>	<b>2 514 790.69 \$</b>

Préparé par :

*Jean-Pierre Bossé*  
 Jean-Pierre Bossé, ing. DESS.  
 Chargé de projets, Service de l'ingénierie

Date : 2025-11-25

Approuvé par :

*Jennifer Nguyen*  
 Jennifer Nguyen, ing.  
 Cheffe de service, Service de l'ingénierie

Date : 2025-11-25



Ville de Mont-Saint-Hilaire

**Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
**Réfection de la rue Chénier - Estimation pour règlement d'emprunt**

**Bordereau de prix**

2025-10-30  
 ING24-P14-A02

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>1.0</b>	<b>DIVERS</b>				
1.1	Organisation de chantier et gestion de la circulation (maximum 10% du montant de la soumission)	forfait	1	190 000.00 \$	190 000.00 \$
1.2	Protection des arbres et des racines	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.3	Implantation des ouvrages	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergir, Bell, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.5	Poteaux électriques à soutenir et protéger	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.6	Fouille exploratoire	heure	5	500.00 \$	2 500.00 \$
1.7	Provision pour excavation 1ère classe	m.cube	10	75.00 \$	750.00 \$
1.8	Relevé d'arpentage (plans TQC)	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.9	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.10	Bureau de chantier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.0 :</b>					<b>227 250.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>EAU POTABLE</b>				
2.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	40 000.00 \$	40 000.00 \$
2.3	Raccordement à l'existant	unité	4	5 000.00 \$	20 000.00 \$
2.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	360	350.00 \$	126 000.00 \$
2.5	Vanne 150 mm Ø, incluant bouche à clé	unité	7	2 500.00 \$	17 500.00 \$
2.6	Vanne existante à ajuster (Provision)	unité	1	250.00 \$	250.00 \$
2.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	3	12 000.00 \$	36 000.00 \$
2.8	Provision pour isolation de conduite HI-60 50 mm d'épaisseur	m.ca.	10	35.00 \$	350.00 \$
2.9	Branchements de service eau potable 19 mm Ø (tranchée ouverte)	unité	21	2 000.00 \$	42 000.00 \$
2.10	Provision pour branchements de service eau potable 19 mm Ø (Forage)	unité	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
2.11	Supplément pour branchement de service eau potable en tranchée séparée (Provision)	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.12	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	360	10.00 \$	3 600.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.0 :</b>					<b>295 200.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
3.2	Raccordement à l'existant	unité	2	2 000.00 \$	4 000.00 \$
3.3	Conduite d'égout pluvial de 300 mm Ø PEHD (PERFORÉ)	m.lin.	550	300.00 \$	165 000.00 \$
3.4	Conduite d'égout pluvial de 375 mm Ø PEHD (PERFORÉ)	m.lin.	185	400.00 \$	74 000.00 \$
3.5	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	8	5 000.00 \$	40 000.00 \$
3.6	Regard-puisard d'égout pluvial 900 mm Ø	unité	4	7 500.00 \$	30 000.00 \$
3.7	Regard-puisard d'égout pluvial rectangulaire en béton armé à faible profondeur	unité	2	10 000.00 \$	20 000.00 \$
3.8	Puisard en PEHD, incluant conduite de raccordement	unité	24	3 000.00 \$	72 000.00 \$
3.9	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	500.00 \$	500.00 \$
3.10	Isolation de conduite HI-60 50 mm d'épaisseur	m.ca.	400	35.00 \$	14 000.00 \$
3.11	Aménagement de rigole	m.lin.	730	35.00 \$	25 550.00 \$
3.12	Excavation et aménagement d'un perré à la sortie de l'émissaire pluvial (2 x 450 mm Ø) en arrière cours	m.ca.	20	250.00 \$	5 000.00 \$
3.13	Nettoyage et inspection télévisée sur conduites existantes de 450 mm Ø de l'émissaire pluvial en arrière cours	m.lin.	80	100.00 \$	8 000.00 \$
3.14	Nettoyage et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	715	10.00 \$	7 150.00 \$
3.15	Nettoyage et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	715	10.00 \$	7 150.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.0 :</b>					<b>482 350.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>				
4.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire existant	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
4.2	Raccordement à l'existant	unité	4	4 000.00 \$	16 000.00 \$
4.3	Conduite d'égout sanitaire de 300 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	410	450.00 \$	184 500.00 \$
4.4	Nettoyage, alésage et inspection télévisée avant travaux	m.lin.	130	40.00 \$	5 200.00 \$
4.5	Pré-réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire par colmatage ponctuel	unité	2	1 000.00 \$	2 000.00 \$
4.6	Réhabilitation d'égout sanitaire de 300 mm au moyen d'une gaine structurale	m.lin.	130	550.00 \$	71 500.00 \$
4.7	Regard d'égout sanitaire 1200 mm Ø	unité	3	10 000.00 \$	30 000.00 \$
4.8	Regard d'égout sanitaire existant à ajuster	unité	2	1 000.00 \$	2 000.00 \$
4.9	Branchements de service égout sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28 (tranchée ouverte)	unité	21	2 500.00 \$	52 500.00 \$
4.10	Provision pour branchement de service égout sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28 (forage)	unité	1	4 000.00 \$	4 000.00 \$
4.11	Supplément pour branchement de service égout sanitaire en tranchée séparée (Provision)	unité	1	1 200.00 \$	1 200.00 \$
4.12	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	540	15.00 \$	8 100.00 \$

Initiales : \_\_\_\_\_



Ville de Mont-Saint-Hilaire

**Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
**Réfection de la rue Chénier - Estimation pour règlement d'emprunt**  
**Bordereau de prix**

2025-10-30  
 ING24-P14-A02

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
4.13	Nettoyage et essai d'ovalisation (7.5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	540	15.00 \$	8 100.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.0 :</b>					<b>395 100.00 \$</b>
<b>5.0</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
5.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
5.2	Enlèvement et disposition des bordures en béton bitumineux existantes	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
5.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	2 800	35.00 \$	98 000.00 \$
5.4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	50	30.00 \$	1 500.00 \$
5.5	Fondation inférieure, MG-56 ou MR-2, 400 mm épais.	m.carré	2 800	25.00 \$	70 000.00 \$
5.6	Fondation supérieure, MG-20, 250 mm épais.	m.carré	2 800	20.00 \$	56 000.00 \$
5.7	Membrane géotextile de grade S2	m.carré	2 800	2.25 \$	6 300.00 \$
5.8	Rechargement des accotements en MG-20b	m.carré	160	25.00 \$	4 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 5.0 :</b>					<b>251 800.00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
6.1	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	50	40.00 \$	2 000.00 \$
6.2	Pavage couche base 60mm de ESG-14	m.carré	2 800	30.00 \$	84 000.00 \$
6.3	Pavage couche surface 40mm de ESG-10	m.carré	2 800	22.00 \$	61 600.00 \$
6.4	Marquage de la chaussée	forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 6.0 :</b>					<b>149 600.00 \$</b>
<b>7.0</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
7.1	Bordures de béton	m.lin.	85	180.00 \$	15 300.00 \$
7.2	Engazonnement par plaques P-1, incluant 150 mm de terre végétale	m.carré	2 000	25.00 \$	50 000.00 \$
7.3	Réfection d'entrées de cour ou trottoirs privés				
7.3.1	- En béton bitumineux	m.carré	370	120.00 \$	44 400.00 \$
7.3.2	- En Pavé-uni	m.carré	5	200.00 \$	1 000.00 \$
7.4	Réfection de bordures privées				
7.4.1	- Préfabriquées en béton (bordure universelle)	m.lin.	15	80.00 \$	1 200.00 \$
7.5	Démantèlement d'un mur en blocs de béton préfabriqués	forfait	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
7.6	Réfection du site des travaux	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
7.7	Réfection des aménagements (autres que végétaux) dans la servitude d'égout	allocation	1	20 000.00 \$	20 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 7.0 :</b>					<b>142 900.00 \$</b>
<b>9.0</b>	<b>MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX</b>				
9.1	Élagage d'arbre	unité	8	500.00 \$	4 000.00 \$
9.2	Abattage arbuste: 3(haut.) X1,5 (larg.) m à 5 (haut.) X 3 (larg.) m - Provision	unité	1	600.00 \$	600.00 \$
9.3	Abattage et essouchement 16-30 cm - Provision	unité	4	1 200.00 \$	4 800.00 \$
9.4	Abattage et essouchement 30-60 cm - Provision	unité	4	1 500.00 \$	6 000.00 \$
9.5	Abattage section de haie hauteurs et de longueurs variées - Provision	m.lin.	25	50.00 \$	1 250.00 \$
9.6	Remplacement d'arbre abattus feuillus, calibre 50 mm (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	3	1 200.00 \$	3 600.00 \$
9.7	Remplacement d'arbre abattus feuillus, hauteur 1,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	3	1 000.00 \$	3 000.00 \$
9.8	Remplacement d'arbre abattus feuillus, hauteur 2,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$
9.9	Pré-coupe racinaire (300 mm)	m.lin.	80	35.00 \$	2 800.00 \$
9.10	Clôture de chantier	m.lin.	400	15.00 \$	6 000.00 \$
9.11	Entretien des racines exposées, application de pralin ou membrane humide	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
9.12	Arrosage complet de tous les végétaux du chantier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL 9.0 :</b>					<b>43 050.00 \$</b>
<b>GRAND-TOTAL 1.0 À 9.0 :</b>					<b>1 987 250.00 \$</b>

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1356**

**Projet: RÉFECTION DE LA RUE CHÉNIER**

**Objet: Estimation préliminaire, pour règlement d'emprunt**

Description: Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Chénier, soit le remplacement des conduites d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial, de la structure de chaussée, du pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

No projet: ING24-P14-A02

Date: 2025-11-19

No	Article	ESTIMATION Montant total	Participation		à l'ensemble
			Aqueduc	Riverains Égout sanitaire	
<b>1 COÛTS DIRECTS - TRAVAUX (taxables)</b>					
1.0	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	227 250 \$	9 393 \$	10 067 \$	207 790 \$
2.0	EAU POTABLE	295 200 \$	73 800 \$	\$	221 400 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	482 350 \$	\$	\$	482 350 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	395 100 \$	\$	79 100 \$	316 000 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	251 800 \$	\$	\$	251 800 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	149 600 \$	\$	\$	149 600 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	142 900 \$	\$	\$	142 900 \$
8.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX	43 050 \$	\$	\$	43 050 \$
	Sous-total avant imprévus	1 987 250 \$	83 193 \$	89 167 \$	1 814 890 \$
	Imprévus (10%)	200 000 \$	8 386 \$	8 989 \$	182 625 \$
	<b>Sous-total - COÛTS DIRECTS - TRAVAUX (taxables):</b>	<b>2 187 250 \$</b>	<b>91 579 \$</b>	<b>98 156 \$</b>	<b>1 997 515 \$</b>
<b>2 COÛTS DIRECTS - FRAIS GÉNÉRAUX (taxables)</b>					
2.1	Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	19 980 \$	838 \$	898 \$	18 244 \$
2.2	Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	26 250 \$	1 101 \$	1 180 \$	23 969 \$
2.3	Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	- \$	- \$	- \$	- \$
2.4	Évaluation ingénieur forestier	5 115 \$	214 \$	230 \$	4 671 \$
2.5	Trace Québec	- \$	- \$	- \$	- \$
2.6	Frais d'arpentage légal et notaire (servitudes)	43 750 \$	1 835 \$	1 966 \$	39 949 \$
	<b>Sous-total 2 - COÛTS DIRECTS - FRAIS GÉNÉRAUX (taxables):</b>	<b>95 095 \$</b>	<b>3 988 \$</b>	<b>4 274 \$</b>	<b>86 833 \$</b>
<b>3 TAXES</b>					
3.1	Taxes nettes (4 9875%)	113 832 \$	4 773 \$	5 116 \$	103 943 \$
	<b>SOUS-TOTAL DES COÛTS DIRECTS (taxes nettes):</b>	<b>2 396 177 \$</b>	<b>100 340 \$</b>	<b>107 546 \$</b>	<b>2 188 291 \$</b>
<b>4 COÛTS INDIRECTS (non taxables)</b>					
4.1	Honoraires professionnels interne- gestion et contrôle	11 960 \$	502 \$	538 \$	10 940 \$
4.2	Honoraires professionnels interne - Plan et devis	77 880 \$	3 266 \$	3 500 \$	71 114 \$
4.3	Honoraires professionnels interne - Surveillance chantier	89 860 \$	3 768 \$	4 039 \$	82 053 \$
	<b>Sous-total 4 - COÛTS INDIRECTS (non taxables):</b>	<b>179 720 \$</b>	<b>7 536 \$</b>	<b>8 077 \$</b>	<b>164 107 \$</b>
<b>4 FINANCEMENT (non taxables)</b>					
5	Frais de financement (intérêts, émission) (8.5 %)	219 103 \$	9 187 \$	9 847 \$	200 069 \$
	<b>Sous-total 5 - FINANCEMENT (non taxables):</b>	<b>219 103 \$</b>	<b>9 187 \$</b>	<b>9 847 \$</b>	<b>200 069 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL (3 + 4 + 5):</b>	<b>2 795 000 \$</b>	<b>117 063 \$</b>	<b>125 470 \$</b>	<b>2 552 467 \$</b>
<b>5 SUBVENTION</b>					
5.1	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)	1 800 000 \$	- \$	- \$	1 800 000 \$
<b>6 RÈGLEMENT D'EMPRUNT</b>					
6.1	Règlement d'emprunt # 1356	995 000 \$	117 063 \$	125 470 \$	752 467 \$
			242 533 \$		

Préparé et approuvé par

  
Jean-Sébastien Bouvier, ing. (# OIQ 121869)  
Directeur du service de l'ingénierie



Date: 2025-11-26

## ANNEXE C

Ville de Mont-Saint-Hilaire

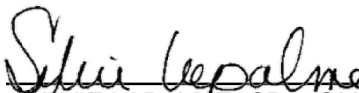
Règlement # 1356

Estimation préliminaire détaillée

Travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordure de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chenier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

Description	% des coûts directs	Coût	Aqueduc	Égout	Emprunt à l'ensemble
<b>Travaux</b>					
• Organisation de chantier		227 250 \$	9 529 \$	10 213 \$	217 037 \$
• Eau potable		295 200 \$	73 800 \$		295 200 \$
• Égout pluvial		482 350 \$			482 350 \$
• Égout sanitaire		316 400 \$		79 100 \$	237 300 \$
• Égout sanitaire (dans la servitude)		78 700 \$			78 700 \$
• Travaux de voirie		251 800 \$			251 800 \$
• Travaux de pavage		149 600 \$			149 600 \$
• Travaux de réfection et aménagement paysager		142 900 \$			142 900 \$
• Mesure pour les végétaux		43 050 \$			43 050 \$
• Imprévus ± 10 % - travaux construction		200 000 \$	8 400 \$	9 000 \$	191 000 \$
		<b>2 187 250 \$</b>	<b>91 729 \$</b>	<b>98 313 \$</b>	<b>2 088 937 \$</b>
			4.19%	4.49%	
<b>Frais généraux</b>					
• Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale		19 980 \$	838 \$	898 \$	19 082 \$
• Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux		26 250 \$	1 101 \$	1 180 \$	25 070 \$
• Évaluation ingénieur forestier		5 115 \$	215 \$	230 \$	4 885 \$
• Frais d'arpentage		43 750 \$	1 835 \$	1 966 \$	41 784 \$
		<b>95 095 \$</b>	<b>3 988 \$</b>	<b>4 274 \$</b>	<b>90 821 \$</b>
<b>Sous-total des coûts directs</b>		<b>2 282 345 \$</b>	<b>95 717 \$</b>	<b>102 588 \$</b>	<b>2 179 757 \$</b>
<b>Taxes</b>					
• TPS 5 %		114 117 \$	4 786 \$	5 129 \$	108 988 \$
• TVQ 9,975 %		227 664 \$	9 548 \$	10 233 \$	217 431 \$
• Moins ristourne		-227 949 \$	-9 560 \$	-10 246 \$	-217 703 \$
		<b>113 832 \$</b>	<b>4 774 \$</b>	<b>5 117 \$</b>	<b>108 715 \$</b>
<b>Paiement de salaire et avantages sociaux</b>					
• Gestion et suivi	0.25%	5 710 \$	240 \$	260 \$	5 450 \$
• Plan et devis	2.50%	57 060 \$	2 390 \$	2 560 \$	54 500 \$
• Service durant la construction	2.50%	57 060 \$	2 390 \$	2 560 \$	54 500 \$
		<b>119 830 \$</b>	<b>5 020 \$</b>	<b>5 380 \$</b>	<b>114 450 \$</b>
Frais incidents (intérêts, émission) ± 8.0 %		<b>201 993 \$</b>	<b>8 470 \$</b>	<b>9 077 \$</b>	192 915 \$
<b>Grand-total</b>		<b>2 718 000 \$</b>	<b>113 981 \$</b>	<b>122 162 \$</b>	<b>2 595 838 \$</b>

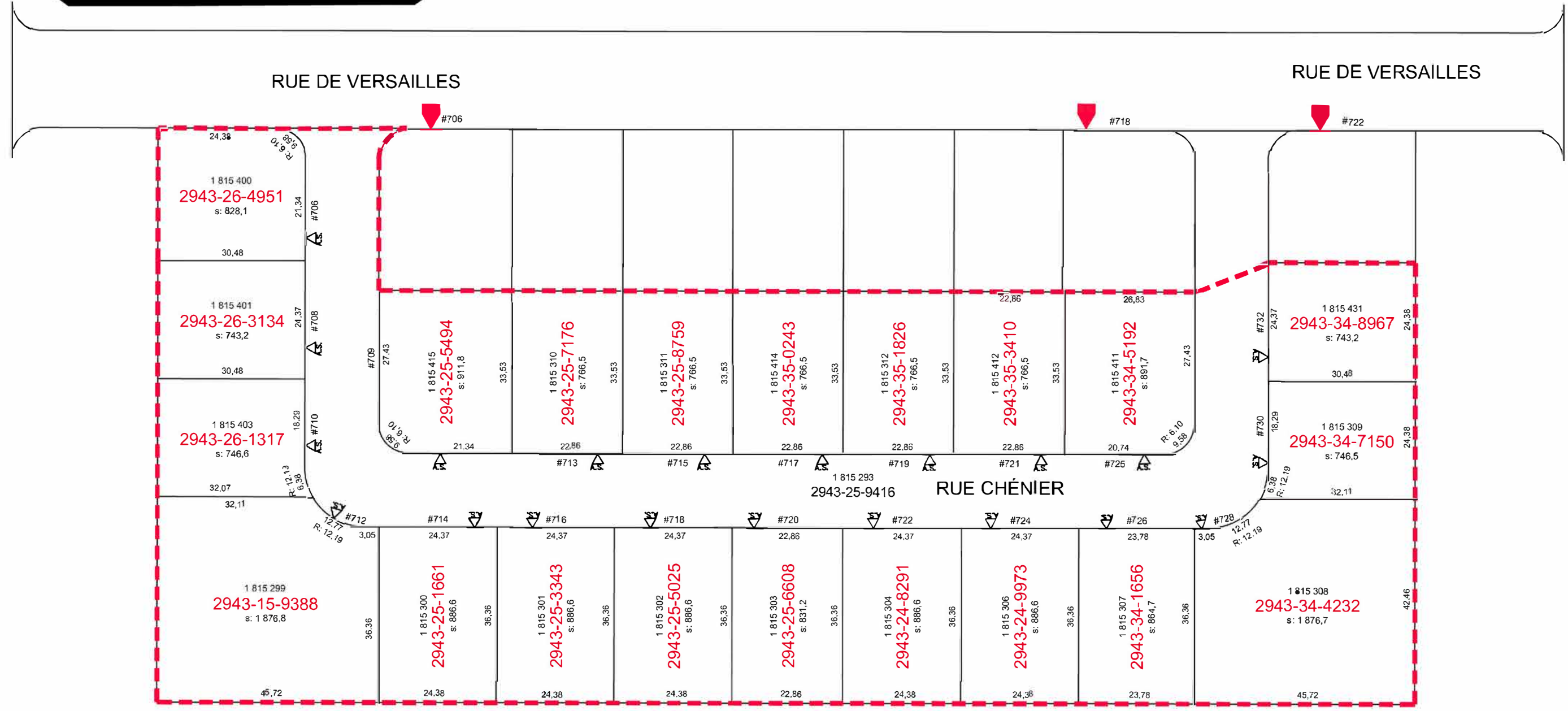
PRÉPARÉE PAR

  
 SYLVIE LAPALME, CPA, OMA  
 TRÉSORIÈRE  
 2025-11-26

**LÉGENDE:**

- A. : AQUEDUC
- S. : SANITAIRE
- P. : PLUVIAL
- ▽ : RECONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT DE SERVICES
- ▼ : SERVICE EXISTANT
- ■ : BASSIN DE TAXATION

BOULEVARD DE MONTENAGH




100, rue du Centre-Civique  
 Mont-Saint-Hilaire, Qc  
 J3H 3M8  
 www.villemsh.ca  
 TÉL.: 450-467-2854  
 FAX.: 450-467-6460

SERVICE DE  
 L'INGÉNIERIE

Titre : RUE CHÉNIER - BASSIN DE TAXATION  
 Projet : RÉFECTION RUE CHÉNIER -

Préparé par : G.ANTAYA, Des.

Approuvé par : J.S. BOUVIER, ING.  
 Échelle : ND

Date : 2025-11-18  
 Plan : r.0